

# Sommaire du programme en ostéopathie (sur 2 ans) \*

\*Le sommaire ci-dessous peut être sujet à modification sans préavis.

## Diplôme en ostéopathie – 69 crédits – 1200 heures

### Première année – 33 crédits

CLN-1200	0.5	Observation clinique 1	OST-1812	3	Techniques indirectes 1
OST-1612	5	Ostéopathie musculo-squelettique 1	OST-1622	5	Ostéopathie musculo-squelettique 2
CLN-1113	2	Pratique clinique supervisée 1	OST-1113	2	Fondements de l'ostéopathie (hybride)
OST-1822	3	Techniques indirectes 2	OST-1631	1	Traitement ostéopathique général
FON-1105	6	Anatomie neuro-musculo-squelettique			
FON-1131	3	Anatomie viscérale			
FON-1142	3	Anatomie fonctionnelle du crâne			

### Deuxième année – 36 crédits

CLN-2120	2	Pratique clinique supervisée 2	OST-2412	5	Ostéopathie dans le champ crânien 1
SCC-2501	1	Introduction à la pharmacologie (en ligne)	OST-2631	5	Ostéopathie musculo-squelettique 3
OST-2512	5	Ostéopathie dans le champ viscéral 1	OST-2711	2	Pédiatrie en ostéopathie
OST-2522	5	Ostéopathie dans le champ viscéral 2	SCC-2325	2	Raisonnement clinique
OST-2642	4	Ostéopathie musculo-squelettique 4			
OST-2211	1	Gynécologie et obstétrique en ostéopathie			

### Cours à option - 4 crédits (calendrier à valider chaque année):

OST-2310	2	Le sport et l'ostéopathie 1	OST-2420	2	Ostéopathie dans le champ crânien 2
OST-2720	2	Pédiatrie en ostéopathie 2			

## Liste des modules

CLN : Clinique

DAP : Développement académique et professionnel

FON : Sciences fondamentales

OST : Sciences et pratique ostéopathiques

RCH : Recherche

SCC : Sciences et compétences cliniques

## Description des crédits

Par défaut, un crédit équivaut à 45 heures de travail académique, soit 15 heures de cours magistraux et 30 heures d'études et de travail personnel. Cependant les crédits sont attribués différemment en fonction du type d'enseignement :

1 crédit en présentiel	=	15 heures de cours
1 crédit en ligne	=	15 heures de travail
1 crédit cours hybride	=	20 heures de cours et de travail
1 crédit en observation clinique	=	60 heures d'observation
1 crédit en clinique supervisée	=	45 heures de pratique clinique
1 crédit en <i>practicum</i>	=	45 heures de pratique clinique
1 crédit en travail de recherche	=	45 heures de travail personnel

En prenant l'exemple d'un cours de 3 crédits, il est important de comprendre que le cours peut valoir plus que 45 heures. En effet, un cours peut parfois comprendre un mélange de cours magistraux, de laboratoire et de travail de recherche dont le nombre d'heures requis diffère pour le même nombre de crédits.

